

B) Que le Comité soit chargé:

- 1) D'étudier périodiquement les problèmes relatifs à la défense commune du Canada et des Etats-Unis;
  - 2) Plus particulièrement, de favoriser les échanges de vues et de renseignements au palier ministériel sur les problèmes qui pourront se poser, afin de renforcer encore davantage la collaboration étroite entre les deux Gouvernements sur les problèmes de la défense commune;
  - 3) De renseigner sur ces entretiens les Gouvernements respectifs, pour qu'ils puissent étudier les mesures jugées nécessaires pour améliorer la collaboration en matière de défense;
- C) Que le Comité se réunisse une fois par année ou plus souvent, selon qu'il sera jugé nécessaire par les deux Gouvernements;
- D) Que le Comité se réunisse alternativement à Washington, D.C., et à Ottawa, le président devant être un membre canadien lorsque les réunions se tiendront au Canada et un membre américain lorsqu'elles se tiendront aux Etats-Unis."  
Ce Comité s'est réuni quatre fois: en 1958, 1959, 1960 et 1964.

4. La Commission permanente canado-américaine de défense

La Commission permanente canado-américaine de défense a été créée en août 1940. Le Premier ministre King et le président Roosevelt se sont alors rencontrés à Ogdensburg, New York, pour s'entretenir des problèmes de défense commune. Un communiqué de presse, connu sous le nom de "Déclaration d'Ogdensburg", a été publié le 18 août, à la fin de ces conversations. Le texte a été promulgué par un décret du conseil et publié dans le recueil des Traités du Canada.

La Commission permanente canado-américaine de défense se compose d'une section canadienne et d'une section américaine. Chaque section possède son propre président (un civil), trois représentants des forces armées et deux représentants diplomatiques, du ministère des Affaires extérieures pour le Canada et du Secrétariat d'Etat pour les Etats-Unis. Au cours des dernières années, la tradition s'est établie de faire participer aux séances de la Commission, à titre d'observateurs, des représentants canadiens du ministère des Transports et du ministère des Approvisionnements et Services.

La Commission avait été formée comme corps consultatif, et non exécutif, dans le but primordial de faire des recommandations aux gouvernements respectifs sur les questions de défense commune. Actuellement, elle tient trois réunions par année aux quartiers généraux de la défense des deux pays. On n'y vote pas et les recommandations officielles sont adoptées à l'unanimité. Quand une recommandation officielle a reçu l'approbation des deux gouvernements, cette approbation sert de directive d'exécution aux organismes gouvernementaux intéressés.

Après l'entrée en guerre des Etats-Unis, en 1941, certaines fonctions de la Commission ont été assumées par les autorités militaires de chacun des gouvernements. La Commission est demeurée quand même un organisme très utile pour les discussions préliminaires au niveau des fonctionnaires, pour la négociation des questions de défense dans un climat où s'exprime le double point de vue militaire et diplomatique, pour la mise en commun et l'échange de renseignements, et pour l'accélération de l'action des pouvoirs exécutifs,